

Distribution de masques dans les écoles

Patrick dublin



L'émergence des nouveaux variants de la Covid-19 a poussé le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports à mettre en place un protocole sanitaire renforcé dans les établissements scolaires. En effet, depuis le 8 février 2021, les élèves des écoles élémentaires, des collèges ainsi que des lycées ont l'obligation de porter des masques de catégorie 1 (masques ayant une capacité de filtration supérieure à 90 %) dans les espaces clos et en extérieur. Les masques, dits artisanaux, ne sont donc plus autorisés au sein des structures scolaires.

Dans cette période inédite et d'incertitudes, l'équipe municipale de Fenouillet se veut plus que jamais présente au plus près de ses habitants, avec pour objectif de répondre au mieux à leurs attentes. Elle s'est donc engagée dans une démarche de soutien aux familles en dotant chaque écolier de plus de six ans de deux masques lavables et homologués.

Ainsi, tous les enfants des écoles élémentaires Jean-Monnet et Piquepeyre ont reçu ces masques. La distribution a été assurée par Thierry Duhamel, maire de Fenouillet, Corinne Giscard, Patricia Courneil, Chantal Berni, Chantal Navarro et Mathieu Lucchini, conseillers municipaux.

La municipalité de Fenouillet accorde également une grande importance au soutien des entreprises locales, notamment en cette période difficile. Le choix du prestataire s'est donc porté sur la société Créa-Castelain, basée à Colomiers, qui a fourni à la commune des masques homologués (norme AFNOR SPEC S76-001), 100 % coton, lavables 30 fois et ayant une garantie de filtration à 98 %.

« Au-delà de cette opération, tout ce qui devra être assuré pour accompagner l'ensemble des administrés fenouilletains dans leur quotidien sera pleinement porté par les services et les élus municipaux », souligne Thierry Duhamel, maire de Fenouillet.

Patrick dublin